

PLU de SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX

Compte-rendu n°7 : réunion du 11 Septembre 2018

Étaient présents :

- 1 Christian BAISE, Maire de Saint-Jean-de-Thurigneux
- 2 Jean-Pierre RIBAUT, adjoint urbanisme de Saint-Jean-de-Thurigneux
- 3 Baptiste JOLIVET, ADIA 01
- 4 Rodolphe JOYEUX, bureau d'études Géonomie (lot 1 urbanisme)
- 5 Luc LAURENT, bureau d'études Bioinsight (lot 2 évaluation environnementale)

Ordre du jour : 2^{ème} réunion de travail sur le PADD

Le bureau d'études Géonomie (lot 1 urbanisme) présente rapidement le projet de PADD évoqué lors de la dernière réunion ainsi que l'orientation 4 rédigée concernant la préservation des espaces naturels.

Le bureau d'études Bioinsight (lot 2 évaluation environnementale) présente son analyse du pré-projet de projet de PADD du compte rendu de réunion du 24 mai 2018, analyse qui a été transmise aux élus le 27 août 2018.

Après discussions entre les élus et les deux bureaux d'études concernant le plan du PADD et les enjeux, les élus souhaitent apporter les modifications suivantes :

- *l'orientation 1 : Poursuivre un développement raisonné et recentré sur le bourg* devient la nouvelle orientation 2
- *l'orientation 2 : Maintenir des activités économiques sur le territoire* devient la nouvelle orientation 3
- *l'orientation 3 : Préserver le cadre de vie dans le respect de l'identité communale* est fusionnée, en conservant son titre, avec l'orientation 4. Elle devient la nouvelle orientation 1
- *l'objectif 3 : Améliorer les déplacements* de l'ex-orientation 3 est intégrée au sein de la nouvelle orientation 2 : *Poursuivre un développement raisonné et recentré sur le bourg* et devient donc l'objectif 5 de cette orientation. Le développement du réseau de cheminements doux sera exposé sous l'aspect de l'atténuation des changements climatiques
- *l'objectif 3 : Éviter toute fragmentation de la trame verte et bleue* de l'ex-orientation 4 est supprimée
- la nouvelle orientation 1 est donc composée des objectifs 1 et 2 de l'ex-orientation 3 et des objectifs 1 et 2 de l'ex-orientation 4. Une nouvelle organisation et rédaction de cette orientation 1 seront proposées à la commune

Le nouveau plan de PADD est donc composé des trois orientations suivantes :

- orientation 1 : Préserver le cadre de vie dans le respect de l'identité communale
- orientation 2 : Poursuivre un développement raisonné et recentré sur le bourg
- orientation 3 : Maintenir des activités économiques sur le territoire

La présentation est jointe au présent compte-rendu.

Les futurs objectifs du SCoT sont également évoqués. La commune devra attendre le projet de DOO (document d'orientations et d'objectifs) du SCoT, à l'horizon fin 2018-début 2019, afin de s'assurer que le futur PLU sera compatible avec les nouveaux objectifs définis dans le SCoT. Des modifications du projet de PLU seront éventuellement nécessaires afin de s'adapter aux nouveaux objectifs du SCoT.

Suite à donner :

- le bureau d'études Bioinsight proposera aux élus une nouvelle rédaction pour la nouvelle orientation 1
- le bureau d'études Bioinsight animera une réunion en conseil municipal le 4 octobre 2018 afin de travailler sur la trame verte et bleue
- le bureau d'études Géonomie, après validation des élus de la nouvelle orientation 1, préparera les cartes de synthèse et la version rédigée du PADD
- le bureau d'études Géonomie, après validation des élus de la version rédigée du PADD avec les cartes de synthèse, pourra alors présenter le PADD aux PPA et en réunion publique

Prochaines réunions :

- mardi 16/10 à 14h : 1^{ère} réunion de travail sur le zonage (définition des zones U, AU, A et N)
- mardi 06/11 à 14h : présentation du PADD aux PPA
- mardi 06/11 à 19h30 : réunion publique (présentation de la procédure, d'éléments de diagnostic et du PADD)
- mardi 18/12 à 14h : 2^{ème} réunion de travail sur le zonage (prescriptions), avec la présence de Bioinsight (lot 2 évaluation environnementale)